La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal OCTOBRE 2022

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

BRUNCH des Bénévoles

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

L'équipe municipale vous invite au centre communautaire, à compter de 11 h, pour un brunch servi afin de remercier les nombreux bénévoles de notre communauté.

Pour y assister, veuillez vous inscrire à la réception de l'hôtel de ville, avant le 11 novembre à 17 h.

Les places sont limitées

ÉCOCENTRE

La saison estivale étant maintenant terminée, l'écocentre a repris son horaire régulier. C'est donc dire que jusqu'au 30 avril 2023, il sera ouvert seulement les samedis, de **8 h 30** à **16 h**.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire qui suit leur adoption.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Administration

Il a été convenu de financer le règlement d'emprunt numéro 704 pour l'acquisition de véhicules et d'équipements incendie, pour un montant de 357 000 $, par billets, et d'en autoriser le financement auprès de la Banque Royale du Canada.

Il a été convenu de revoir le tarif de remboursement des frais de kilométrage pour utilisation d'un véhicule personnel à des fins municipales. Le taux est maintenant fixé à 0,62 $ du kilomètre, toujours sous réserve de l'approbation du supérieur immédiat.

La direction générale a été autorisée à procéder à un emprunt temporaire afin de pallier au manque de liquidités pour le paiement des travaux de réfection sur le chemin des Grandes-Côtes. Une subvention a été accordée dans ce dossier mais n'a pas encore été versée.

La direction générale a également été autorisée à augmenter la marge de crédit à 600 000 $ pour subvenir aux dépenses courantes en attendant les entrées de taxes.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la vente de deux terrains sur le chemin Tisserand, en faveur de monsieur Michel Query, propriétaire du fonds de terre à cet endroit, et ce, pour un montant de 4 000 $, soit le montant de l'évaluation municipale.

Un contrat a été octroyé à « Menuiserie L.B. et fils Inc. » pour des travaux à être effectués au sous-sol de l'hôtel de ville, dans le but de créer un bureau supplémentaire, et ce, pour un montant n'excédant pas 9 000 $, plus les taxes applicables, et d'affecter le surplus pour cette dépense.

Il a été convenu d'autoriser la firme « PLA Architectes Inc. » à préparer les plans et devis d'exécution du projet d'agrandissement de l'hôtel de ville, pour un montant de 25 797 $, plus les taxes applicables.

Une modification à la résolution numéro 2022.07.245, en lien avec l'hommage aux finissants et la persévérance scolaire, a été adoptée afin de retirer, dans les conditions d'éligibilité, la restriction d'âge qui avait été fixée à 25 ans et moins. C'est donc dire qu'il n'y a plus de restriction d'âge pour être éligible aux bourses offertes.

La direction générale a été autorisée à signer une lettre d'entente avec le SCFP – Section locale 3365, afin d'ajuster la méthode de calcul des jours fériés pour les employés réguliers à temps partiel.

Sécurité publique

Un contrat a été octroyé à « Menuiserie L.B. et fils Inc. » pour des travaux à être effectués dans le local à la caserne incendie, pour un montant de 53 000 $, plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds de roulement pour cette dépense.

La direction générale a été autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation, pour la construction d'un trottoir sur le chemin des Fondateurs, section devant le parc des Sourires et section après la tour d'observation.

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement relatif aux systèmes d'alarme ont été déposés. Ce règlement fait partie de ceux recommandés par la MRC des Laurentides et qui sont applicables par la Sûreté du Québec.

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement relatif au stationnement et à la circulation ont été déposés. Ce règlement fait partie de ceux recommandés par la MRC des Laurentides et qui sont applicables par la Sûreté du Québec.

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, ont été déposésont été déposés. Ce règlement fait partie de ceux recommandés par la MRC des Laurentides et qui sont applicables par la Sûreté du Québec.

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement relatif aux nuisances ont été déposés. Ce règlement fait partie de ceux recommandés par la MRC des Laurentides et qui sont applicables par la Sûreté du Québec.

Transports

Monsieur Jonathan Labelle-Charette a été nommé au poste d'opérateur-chauffeur suite à l'affichage interne du poste.

La direction générale a été autorisée à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Labelle, relativement à l'entretien des chemins sur la rive ouest du lac Labelle, c'est-à-dire les portions non municipalisées des chemins Tisserand et Chadrofer.

Suite à l'entente précitée, les membres du conseil municipal ont autorisé les travaux de remplacement de ponceaux sur une partie non municipalisée des chemins Tisserand/Chadrofer, d'une valeur de 23 962 $, et d'affecter le surplus pour cette dépense.

Il a été convenu de procéder à l'affichage interne du poste de « préposé à l'entretien des patinoires ».

Il a été convenu de procéder à la vente du tracteur John Deere 1023E 2017 et ses accessoires (balai, tondeuse et souffleur avant), pour un montant ne devant pas être inférieur à 25 000 $. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur offre sous enveloppe scellée, à l'hôtel de ville, à l'attention de madame Suzanne Sauriol, directrice générale, avant le 31 octobre 2022, à 14 h. Toutes questions en lien avec cet équipement

à être vendu, peuvent être adressées par téléphone ou par courriel, à l'attention de monsieur Nelson Ethier, directeur du Service des travaux publics au : 819 681-3380, poste 5530, ou par courriel à : dtp@municipalite.laminerve.qc.ca.

Le Service des travaux publics a été autorisé à procéder à l'achat d'une déchiqueteuse de marque Bandit 200 UC, pour un montant ne devant pas excéder 58 000 $. Un emprunt au fonds de roulement, remboursable en 7 versements égaux, sera effectué pour défrayer cette dépense.

La Municipalité a reçu une demande à l'effet de diminuer le sablage sur les chemins municipaux. Cette demande a été présentée au comité de voirie qui se penche sur la question.

Hygiène du milieu

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la Municipalité au regroupement de la MRC des Laurentides, visant l'achat de minibacs de cuisine et de bacs roulants (240, 360 et 1100 litres) pour la période du 1er septembre 2022 et 31 décembre 2024.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Le règlement numéro 709 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-103 afin de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations a été adopté.

Le règlement numéro 2022-711 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no 2013-101 afin d'assurer la conformité de ce règlement au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides, a été adopté.

Une demande sera déposée auprès de la Commission de toponymie pour l'approbation de 3 noms de chemins au projet intégré d'habitations « Évasion Plein-Air » : Allée du Lac-Bourget, Allée Georges-Grégoire et Allée Marie-Daragon.

Monsieur Jean-François Tanguay a été nommé comme membre du comité consultatif en urbanisme (CCU), pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 4 octobre 2023.

Loisirs et culture

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur Mathieu Bouffard, au poste de Responsable en loisirs, et de le remercier pour sa contribution au Service des loisirs de la Municipalité.

Il a été convenu de modifier la résolution d'embauche de l'étudiante à la bibliothèque, madame Amélia Filteau, afin d'ajuster son taux horaire pour qu'il soit identique à celui de la commis à la bibliothèque, et ce, rétroactivement à sa date d'embauche.

La direction générale a été autorisée à signer une lettre d'entente avec le SCFP - Section locale 3365, prévoyant l'intégration des employées du bureau d'accueil touristique à l'unité d'accréditation du SCFP.

La politique MADA et son plan d'action 2022-2025 ont été adoptés. La création d'un comité de suivi a été autorisée et un budget de 4 000 $ a été alloué pour assurer la mise en oeuvre 2023.

Les membres du conseil municipal invitent tous les bénévoles de La Minerve à son traditionnel brunch des bénévoles qui se tiendra le dimanche, **20 novembre** prochain, au centre communautaire, à compter de 11 h. Pour y assister, veuillez vous inscrire à la réception de l'hôtel de ville, avant le 11 novembre prochain, 17 h. Les places sont limitées.

TRAVAUX PUBLICS

PRÉPARATION HIVERNALE

L'approche de la saison froide nous rappelle aussi quelques petites vérifications importantes à faire :

- S'assurer que le ponceau de l'entrée charretière est bien dégagé, libre de tout débris pouvant nuire à l'écoulement des eaux pluviales ou à la fonte des neiges;
- S'assurer que l'endroit où la neige sera déposée ne causera aucun blocage au ponceau ou au fossé;
- S'assurer qu'aucune branches n'empiète dans l'espace verbalisé du chemin afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;
- S'assurer d'installer les poteaux réfléchissants pour le déneigement à plus de deux mètres de la limite de la zone verbalisée du chemin.

DEMANDE DE RÉDUCTION D'ÉPANDAGE D'ABRASIF

La Municipalité a reçu une demande à l'effet de réduire le sablage des chemins en hiver. Le comité de voirie se penche sur la question et évalue les différentes options.

VENTE D'UN TRACTEUR JOHN DEERE

La Municipalité a été autorisée à procéder à la vente de son tracteur John Deere 1023E 2017 et ses accessoires (balai, tondeuse et souffleur avant). Le prix de départ a été fixé à la somme de 25 000 $ et toutes les personnes intéressées sont invitées à déposer leur offre sous enveloppe scellée, déposée à l'hôtel de ville, à l'attention de madame Suzanne Sauriol, directrice générale, avant le 31 octobre 2022, à 14 h. Toutes questions en lien avec cet équipement à être vendu, peuvent être adressées à monsieur Nelson Ethier, directeur du Service des travaux publics, au numéro : 819 681-3380, poste 5530 ou par courriel à : dtp@municipalite.laminerve.qc.ca.

CHEMINS PÉPIN ET DESPRÉS

Le scellant protecteur a été appliqué sur les chemins Pépin et Després. Nous avons demandé le traçage d'une ligne axiale (centre), sur chacun de ces chemins. D'ici à ce que les travaux de lignage soient effectués, nous recommandons aux automobilistes d'être très prudents.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES ET DES OISEAUX AQUATIQUES

Comme vous le savez, le règlement numéro 671 concernant le nourrissage des animaux sauvages et des oiseaux aquatiques est en vigueur sur tout le territoire de La Minerve.

Ce règlement a pour but d'interdire le nourrissage des animaux sauvages (notamment les cerfs de Virginie) et des oiseaux aquatiques aux endroits suivants :

Sur les plans d'eau;

- À moins de 100 mètres d'un plan d'eau;
- À moins de 100 mètres d'un chemin public ou privé;
- À moins de 100 mètres d'une unité d'habitation;
- À moins de 100 mètres d'un bâtiment commercial.

Les amendes suivantes seront imposées aux contrevenants :

- 400 $ (minimum) à 2 000 $ (maximum) pour une personne physique;
- 600 $ (minimum) à 4 000 $ (maximum) pour une personne morale.

Plusieurs raisons motivent l'adoption d'un tel règlement :

- Augmentation du risque d'accidents routiers;
- Dommages causés aux cultures, arbustes et autres;
- Attrait des prédateurs;
- Risque d'affecter la santé des humains (porteurs de parasites);
- Nourriture artificielle non adaptée pour l'animal;
- Protection des lacs et cours d'eau.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement veillera à l'application de la réglementation en vigueur.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LORS DE LOCATION COURT SÉJOUR

Lorsque qu'un propriétaire loue sa résidence en location court séjour, il est de sa responsabilité de respecter la collecte des matières résiduelles. Vous devez informer vos locataires afin que les matières résiduelles soient déposées dans les bons bacs.

BAC NOIR : déchets
BAC VERT : recyclage
BAC BRUN : compostage

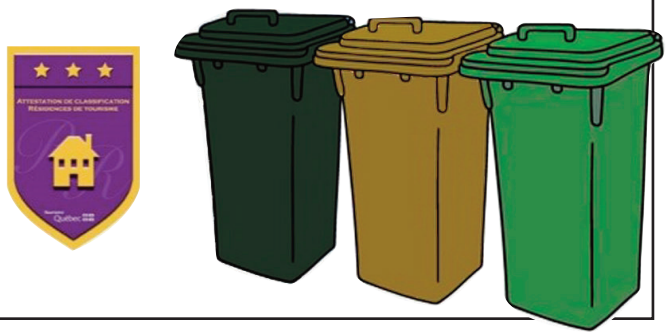

PREUVE DE VIDANGE

Vous avez une preuve de vidange de fosse septique à nous faire parvenir? Voici l'adresse courriel où vous pouvez l'envoyer: inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca.

Une fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans. Cette période de 4 ans débute à compter de la dernière vidange ou, dans le cas d'une nouvelle résidence isolée, à compter de la date de la première occupation des lieux.

Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans. Cette période de 2 ans débute à compter de la dernière vidange ou, dans le cas d'une nouvelle résidence isolée, à compter de la date de la première occupation des lieux.

BONNE PRATIQUE D'ENTRETIEN DE VOTRE SYSTÈME SANITAIRE

Durant la saison hivernale, il est important **de ne pas déneiger** votre champ d'épuration. **Il est impératif d'éviter de circuler ou de stationner sur le champ d'épuration avec un véhicule ou avec de la machinerie.** Ces actions pourraient entraîner un colmatage précoce, un affaissement des matériaux et un bris des tuyaux, diminuant ainsi la durée de vie utile de votre installation septique.

SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES, DU 9 AU 15 OCTOBRE 2022

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

La Minerve

LOISIRS ET CULTURE

TERRAINS DE TENNIS, DE BALLE ET DE SOCCER

À l'approche de la saison froide, sachez qu'à compter de la première semaine de novembre, les terrains de tennis, de balle et de soccer, seront fermés.

LES SENTIERS

Les sentiers Tour du Village, Poupart et des Sucres demeurent ouverts à la randonnée pendant la chasse. Toutefois, par mesure de sécurité, nous demandons aux randonneurs de porter des couleurs vives et aux chasseurs d'être très vigilants à proximité de ces sentiers. Pour plus d'informations en lien avec les sentiers, nous vous référons au Bureau d'accueil touristique de Labelle (pendant la semaine) et de La Minerve (pendant les fins de semaine).

PARC DES SOURIRES

Considérant les délais de livraison des nouveaux jeux pour le parc des Sourires ainsi que l'approche de la saison froide, il a été convenu de reporter leur installation au printemps prochain.

VOUS AIMEZ JOUER AU SCRABBLE EN FAMILLE OU SUR INTERNET

Venez jouer avec nous tout en vous amusant à La Minerve TOUS les JEUDIS à 13 h 30 au centre communautaire situé au 91, chemin des Fondateurs.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Rachel au 819 717-2117
rachel.lafreniere@hotmail.com

Club de Scrabble " Mine de Rien "

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

C'est après que leurs bedons soient bien remplis, que leurs minois de mini Minervois furent tout propres, que leurs pyjamas furent enfilés et que les câlins de "bonne nuit" furent distribués que leurs mamans purent se faufiler et se rencontrer pour créer le Comité des Fêtes de La Minerve.

Elles discutèrent d'un événement très attendu chez les enfants... le dépouillement de l'arbre de Noël!

L'une d'elles possédant le numéro du père Noël, le contacta et lui demanda quand il serait disponible pour venir visiter les enfants du village.

Celui-ci lui mentionna que lui et son équipe seraient justement de passage dans notre région et pourront s'arrêter à La Minerve le **samedi 10 décembre** où ils resteront toute la journée et distribueront des cadeaux aux petits Minervois, mais attention, **seuls les enfants inscrits sur sa liste avant le 13 novembre** pourront en recevoir cette journée-là, par la suite ils devront attendre jusqu'à Noël.

Le père Noël mentionna aussi qu'à cause de tout ce qu'il devait faire avant le jour "N", sa mémoire lui jouait parfois des tours, et qu'il aimerait beaucoup si les enfants inscrits pouvaient lui envoyer une lettre ou un dessin lui disant ce qu'ils aimeraient recevoir et aussi leurs plus beaux souvenirs de Noël.

Une boîte aux lettres un peu spéciale, peut-être même un peu magique, sera installée par ses lutins dans notre village dès le **1er novembre jusqu'au 20 novembre.**

Chaque lettre reçue recevra une réponse qui sera remise en main propre par le père Noël à l'enfant, lors de la journée du dépouillement. C'est pourquoi il sera très important que tous les petits Minervois soient présents lors de cette journée.

Après avoir remercié le père Noël, les mamans du comité retournèrent dans leurs maisons avec la certitude que cette année encore, la magie de Noël remplirait le cœur des petits et grands Minervois.

N.B. Pour tout enfant **n'étant pas résident permanent de La Minerve, des frais de 25 $ seront demandés pour pouvoir participer à la journée d'activités et recevoir un présent du père Noël. Cette activité est offerte aux **enfants âgés de 10 ans** et moins en date du 10 décembre 2022. Les feuilles d'inscription seront disponibles au Marché Traditon ainsi qu'au magasin Le Relais. Les inscriptions doivent être remises **avant la date du 13 novembre** dans les commerces mentionnés ci-haut ou par courriel au : noelminerve@hotmail.com. La présence de l'enfant inscrit est obligatoire pour recevoir le cadeau. Le cadeau ne sera remis à aucun représentant.

Le Comité des Fêtes de La Minerve:
Darling Tremblay,
Valérie Lemay-Leduc,
Karine Tassé,
Charlène Goulet Arbic,
Karine Sigouin et Fanny Hayes

PAALM
PLEIN AIR AVENTURE LA MINERVE

UNE SIGNALISATION AVANCÉE

Une autre étape a été franchie, soit une première partie de la signalisation dans les sentiers. Encore quelques items sont à finaliser, mais nous sommes fiers de pouvoir vous accueillir dans cet espace de jeu pour l'automne !

UNE FERMETURE TEMPORAIRE PÉRIODE DE CHASSE

Notez que nos sentiers seront fermés pour la saison 2022 de la chasse au gros gibier, soit du 31 octobre au 19 novembre 2022. Les sentiers seront ouverts durant la chasse au petit gibier du 14 au 30 octobre ainsi que du 20 novembre 2022 au 15 janvier 2022. Le port d'un dossard est recommandé pour la sécurité de nos usagers.

DEVENEZ BÉNÉVOLE
Suivez-nous **@PAALMLaMinerve**

PAALM, INSPIRÉ PAR ET POUR LA NATURE
PAALM.ORG

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ !

NOUVEL HORAIRE EN VIGUEUR POUR L'INTER ET LE TAXIBUS

Le nouvel horaire de l'Inter est disponible depuis le 15 août. En version papier : à bord des autobus et dans les points de vente.

Sur le Web au **www.linter.ca**

Notez que l'horaire de taxibus est exclusivement disponible sur le Web.

l'inter des Laurentides

Pour plus de renseignements : **1 877 604-3377**

Bonne nouvelle !

Les activités suivantes des Joyeux Minervois (FADOQ), reprennent cet automne, au centre communautaire :

JEUX DE CARTES
à compter du 7 octobre :
Lundi et vendredi, de 13 h 30 à 16 h

DANSE EN LIGNE
à compter du 28 septembre :
Mercredi, de 19 h 30 à 20 h 30

BASEBALL POCHE
à compter du 13 octobre :
Jeudi, de 19 h 30 à 22 h

BOUGEONS PLUS
à compter du 14 octobre:
Lundi et vendredi, de 10 h à 11 h

La carte FADOQ est obligatoire.
Pour plus de renseignements, contactez madame Monique Blouin, présidente, aux numéros : 819 274-1741 ou 819 425-4419.

SPECTACLE ET TIRAGE
22 OCTOBRE 2022 À 22 H
À LA CHAPELLE DU LAC CASTOR

ENTRÉE GRATUITE

Le groupe de musique Le Bon, la Brute et les Truands
se produira au centre communautaire La Chapelle du Lac Castor le 22 octobre 2022.

C'est lors de cette soirée que nous procéderons à notre grand tirage et remettrons aux heureux gagnants quatre prix en argent, d'une valeur totale de 1 500 $.

Vous pouvez encore vous procurer des billets au coût de 10 $ en téléphonant au 819 274-2634

TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE
FIBRE à la Maison (FTTH)
INTERNET HAUTE VITESSE

Bonjour à tous les citoyens de La Minerve-Labelle,

Nous aurions bien aimé avoir de bonnes nouvelles pour les citoyens qui sont en attente du service Internet par fibre optique. Malheureusement, nos recherches pour trouver un autre entrepreneur n'ont pas donné de résultat. Du côté de notre entrepreneur Madysta, celui-ci nous a dit qu'il pourrait avoir des disponibilités d'ici la fin de l'automne 2022. Nous demeurons donc en contact avec eux sur une base hebdomadaire et soyez assurés que dès que nous aurons des dates d'installation nous contacterons les clients visés. À ceux qui pourraient être tentés de penser que nous sommes responsables de ce délai, nous répondons ceci : notre service sur fibre offre la même haute qualité que celui des fournisseurs Internet en milieu urbain et notre objectif est d'augmenter le nombre de clients de TFLM et d'offrir le meilleur service avec la meilleure technologie disponible sur le marché actuellement. Nous sommes donc vraiment désolés pour ce contretemps hors de notre contrôle.

Par contre, tout ne peut pas mal aller. Nous avons donc une **TRÈS** bonne nouvelle à annoncer. Grâce à un travail acharné depuis quelques mois, nous avons réussi à obtenir une nouvelle subvention provinciale afin de réduire nos tarifs d'installation**.**

À partir du 1e octobre 2022, nos frais d'installation de base passeront de 520$ à 150$ pour toute nouvelle installation qui ne requiert pas de fils de service de plus de 100 mètres. De plus tous les clients TFLM qui ont déboursé des frais d'installation de plus de 150$ recevront dans les prochaines semaines un remboursement. Nous travaillons présentement à mettre en place ces remboursements que vous recevrez par courrier à votre adresse de facturation. D'autres bonnes nouvelles, nous travaillons actuellement à une refonte complète de notre site WEB. Celui-ci sera plus à jour et offrira des fonctionnalités pour améliorer nos communications avec vous chers clients. À quelques reprises, nous utilisons aussi votre facture afin de vous faire part de certain message, prenez donc le temps de consulter votre facturation mensuelle.

Je vous invite à suivre toutes nos communications car d'autres bonnes nouvelles sont à suivre d'ici le 1e décembre 2022.

Je sais que nous allons nous répéter mais il est aussi important de suivre les informations ci-dessous lors d'une difficulté avec votre service.

Si vous éprouvez des difficultés avec votre service et que vous avez pu valider avec vos voisins que le service de TFLM était fonctionnel, vous devez contacter le support technique de Dery/Cogeco afin qu'ils puissent valider si le signal lumineux est fonctionnel jusque chez vous. Si vous croyez que plusieurs clients sont en panne, vous devez aussi contacter le service technique mais vous pouvez également vérifier sur notre page Facebook ou notre site Web. Un message y est peut-être publié au sujet d'une panne touchant votre secteur.

Marc Perras, DG TFLM

Service à la clientèle
information@telefibrelaminerve.com
819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)
Support Technique 1-866-611-5372

La Minerve

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux

CONCOURS *Cabanes et mangeoires à oiseaux*

Créateurs, bricoleurs et artistes en herbe!

Construisez une cabane ou une mangeoire pour les oiseaux et courez la chance de gagner un prix de participation d'une valeur pouvant aller jusqu'à 100 $.

Toutes les créations seront installées dans le sentier Tour du Village!

Seules les cabanes et mangeoires de fabrication artisanale seront acceptées!

- **Pour participer :**
  Apportez votre cabane ou votre mangeoire à la bibliothèque avant le 5 novembre 2022. Celle-ci devra être bien identifiée et facile d'installation.
- **Dimensions maximales à respecter :**
  Longueur : 12 pouces (30 cm) / Largeur : 12 pouces (30 cm) / Profondeur : 8 pouces (20 cm)

Quand ? **22 octobre à 14h**
Où ? **Au centre communautaire**

La Minerve

DANS L'HISTOIRE DES LAURENTIDES

Conférence de Michel Allard, Docteur en histoire

- INSCRIPTION OBLIGATOIRE

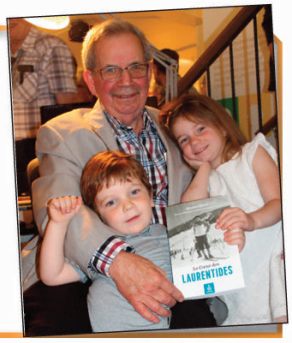

Quand ? **12 novembre à 14h**
Où ? **À la bibliothèque**

ET SI ON JASAIT DE CHARS ?

Atelier donné par Mélanie Rhéaume

- INSCRIPTION OBLIGATOIRE

N O U V E A U T É S

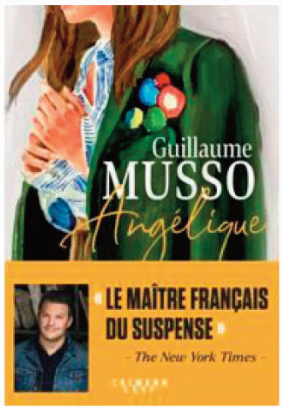

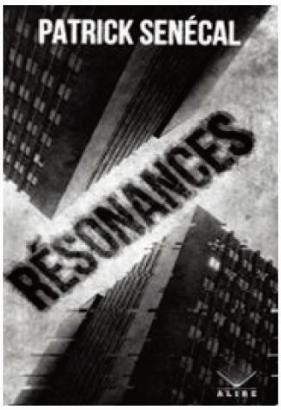

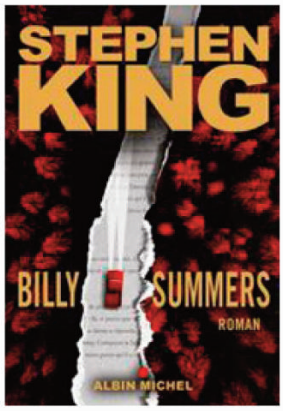

MA BIBLIO, AU-DELÀ DES MOTS

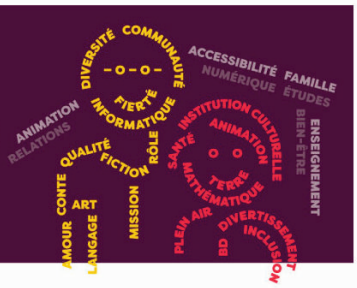

Semaine DES **bibliothèques** publiques

15-22 OCT. 2022
semainedesbibliotheques.ca

Suivez-nous sur Facebook pour rester à l'affut des nouveautés et des activités de la bibliothèque.